

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 juin 2023

Etaients présents : MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE LAGREZE GERVIER GUYONDET LECOMPTE FERNANDEZ HUDRY BADRE MAKHLOUF LABRUNIE LAFONT AUBERTIN MONTANARI GOLLIET

Absents excusés :

Mme DE SAEVER : pouvoir à M. RIVIERE
M. BILLARD : pouvoir à Mme GROSROYAT
M. RENAUT

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 2 mai

2°) **Finances – Economie**

- a) **Etat des factures**
- b) **Réhabilitation Maison du Lavoir – Avenant n°1 au lot 4 « Menuiserie-Bois »**
- c) **Pacte de territoire – contractualisation 2024 : plan de financement pour l'installation et l'aménagement d'un city stade**
- d) **MAPA Nettoyage des bâtiments communaux – Choix du prestataire**
- e) **Création d'un emploi saisonnier pour les services techniques**
- f) **Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le centre de loisirs**
- g) **Création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la cantine**
- h) **Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour l'école**
- i) **Modification du tableau des emplois création d'emploi**

3°) **Urbanisme**

- a) Dossiers vus en commission du 30 mai
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 2 mai
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

4°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Compte-rendu de commission / informations diverses

5°) **Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Informations diverses
- b) **Approbation du règlement du centre de loisirs pour la rentrée 2023**

6°) **Commission CLAC - Informatique**

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

7°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses

8°) **Ecologie – Participation citoyenne**

- a) ECOLOGIE : informations diverses
- b) CITOYENNETE : informations diverses

9°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 24/05/2023
- b) Compte rendu des différentes commissions

10°) **Questions/informations diverses**

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un « point j » sous « Finances ». Le Conseil accepte à l'unanimité. La séance est ouverte, il est 19h00.

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Le quorum est atteint, 14 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. Henri FERNANDEZ se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 2 mai : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) **Finances - Economie :**

- a) **Etat des factures** : Ce document n'appelle aucune remarque particulière.
- b) **Réhabilitation Maison du Lavoir – Avenant n°1 au lot 4 « Menuiserie-Bois »** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé à l'entreprise NINET Frères titulaire du lot 4 « Menuiseries bois » de modifier certains travaux prévus initialement au marché concernant la réhabilitation de la maison du Lavoir. Cet avenant se chiffre à – 2 622.24€ HT soit – **3 146.69€ TTC**. Le nouveau montant total du marché s'élève donc à **43 942.36€ TTC**. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- c) **Pacte de territoire – contractualisation 2024 : plan de financement pour l'installation et l'aménagement d'un city stade** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le site de Vaise doit être réaménagé suite au projet de construction de la nouvelle école. Un city stade avec un accès par un chemin piétonnier va être créé. Une demande de dotation territoriale peut être faite au Département dans le cadre des opérations d'investissements pour les équipements de proximité. Le plan de financement pour ce projet, accepté à l'unanimité, se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Travaux	125 000€	Autofinancement	91'250€
		Département	33'750€
TOTAL	125 000 €	TOTAL	125'000 €

Arrivée de Mmes LECOMPTE et GERVIER, il est 19h10.

- d) **MAPA Nettoyage des bâtiments communaux – Choix du prestataire** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un MAPA a été lancé afin de sélectionner un prestataire pour le nettoyage des bâtiments communaux à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un an reconductible une fois. Après analyse des offres, il s'avère que l'entreprise Teamex est la mieux notée. Cette offre est acceptée à l'unanimité.
- e) **Création d'un emploi saisonnier pour les services techniques** : considérant qu'en raison de l'accroissement du travail au service technique durant la période estivale et des remplacements à effectuer suite aux congés annuels des agents, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps complet pour une durée maximale de 4 mois, à raison de 35 heures hebdomadaires. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- f) **Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour le centre de loisirs** : afin que le centre de loisirs puisse accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint d'animation. La durée hebdomadaire sera comprise entre 20 heures et 35 heures hebdomadaires. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- g) **Création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activité pour la cantine** : la cantine ayant besoin de personnel pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il y a lieu de créer deux emplois d'adjoint technique à temps non complet. La durée hebdomadaire sera de 28.84 heures pour un poste et 16.81 heures pour l'autre poste. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- h) **Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour l'école** : suite à la demande de mise en disponibilité d'une ATSEM, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint d'animation pour la prochaine rentrée scolaire, pour une durée hebdomadaire de 35 heures et pour une période de 12 mois. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- i) **Modification du tableau des emplois création d'emploi** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois. En effet, deux postes d'adjoint d'animation doivent être créés pour le centre de loisirs. De plus, suite au calcul de l'annualisation pour le service cantine, un poste d'adjoint technique à temps non complet (22 heures) qui est actuellement vacant doit être modifié. Le volume horaire de ce poste doit être ramené à 22.46 heures. Le Conseil accepte à l'unanimité.

M. FERNANDEZ demande toutefois que ces créations de postes n'entraînent pas de modifications budgétaires.

- j) **Annulation d'une location de salle – Dérogation au règlement intérieur** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des particuliers peuvent louer la salle de Vaise pour organiser des fêtes familiales. Le règlement intérieur prévoit qu'un acompte de 30% non remboursable en cas d'annulation doit être versé par le demandeur afin de réserver la date de location et que le solde doit être versé lors de la récupération des clés.
- Une famille extérieure à la commune a fait une demande de location de salle pour le week-end du 11 juin 2023. La réservation ayant eu lieu la semaine passée la famille a décidé de régler la totalité de la location. Malheureusement, ils sont contraints d'annuler cette location pour cas de force majeure. Au vu des circonstances exceptionnelles, il est proposé de leur restituer la somme de 330€ qui a été payée le 1^{er} juin dernier. Le Conseil accepte à l'unanimité.

3°) **Urbanisme** :

a) Dossiers vus en commission du 30 mai

● **Déclarations préalables**

- M. HABIMANA P., Rue des Carpières : remplacement du portail = avis favorable
- M. de MILLOT de VILLENAUT A., Route des Rosellets : extension auvent = avis favorable
- M. GENTIL Ph., Impasse des Jasmins : remplacement de l'abri = avis défavorable
- M. LAGUILLIER A., Rue du Fontaillon : changement aspect extérieur véranda = avis favorable
- M. WALKOWSKI L., Chemin des Borrax : clôture et portail = avis défavorable

● **Permis de construire**

- M. WUTHRICH L., Chemin des Borrax : modification gestion eaux pluviales = avis favorable
- M. SICLER D., Rue des Carpières « Lot 1 Quartier Varfeuille » = maison individuelle + garage

b) Dossiers acceptés depuis le 2 mai

● **Déclarations préalables**

- Mme CONORD S., Rue de la Rogeraie, pour installation photovoltaïque
- M. BERBAIN S., Rue des Alpes, pour installation photovoltaïque
- M. CHAUSSADE F., Rue des Anémones, pour une piscine
- M. MARKARIAN M., Rue des Frênes, pour un abri de jardin
- M. MARKHAM T., Rue des Alpes, pour un abri de jardin
- M. HABIMANA P., Rue des Carpières, pour remplacement du portail
- Mme TROMBERT V., Route des Rosellets, pour une clim en façade

● **Permis de construire**

- M. NUZZOLO P., Vie de Vaise, pour modification de l'abri et couleur du garde-corps

● **Dossiers refusés**

- M. CASTRO DA SILVA C., Rue du Fontaillon : DP pour clôture et portillon (Art. UG5 et 8)
- SAS BOHN INVEST., Route Blanche : DP pour modification façades et surélévation (Art. UC7 + OAP)
- M. HOYER P.H., Rue du Fontaillon : PC maison individuelle (dossier non complet)

- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 6 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

4°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Compte-rendu de commission/Informations diverses :
- M. le Maire informe le Conseil que l'avocat conseillé par l'Association des Maires de France concernant les 3 points soulevés lors de la dernière séance propose des honoraires à 180.00€ H.T.
 - Il informe qu'il a utilisé sa délégation de signature afin d'accepter l'offre de Kaéna pour effectuer les diverses études de sol en vue de la construction de la nouvelle école pour un montant total de 5 550€ HT.
 - M. RIVIERE informe que les travaux de la Rue du Journans avancent : les bordures sont posées et l'enrobé devrait se faire la semaine prochaine.
 - Les divers travaux de marquage ont pris du retard et commenceront prochainement, tout comme les petits travaux de voirie (bouchage trous...).
 - La 1^{ère} tranche des travaux relatifs à l'éclairage public est terminée.
 - Pour les bornes de recharge, les travaux de génie civil sont terminés, la demande de raccordement est faite auprès d'ENEDIS.
 - Concernant la reprise du lotissement Le Fontaillon, la commune est toujours dans l'attente du chiffrage de la mise en conformité des réseaux.
 - Résidence Séniors : malheureusement, le dossier n'avance pas comme M. le Maire le souhaiterait.

5°) **Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Compte-rendu/Informations diverses : Rien à signaler
- b) **Approbation du règlement du Centre de Loisirs pour la rentrée 2023** : Le nouveau règlement du Centre de Loisirs qui sera applicable pour la rentrée scolaire 2023, est accepté à l'unanimité.

6°) **Commission Informatique – CLAC**

- a) **INFORMATIQUE** = Les TNI à l'école sont posés et fonctionnent. A la mairie, il y a un problème avec le VPN, le logiciel qui permet le télétravail, qui ne fonctionne pas depuis 2 semaines. Mme GROSROYAT doit contacter la société SI2A.
- b) **CLAC** =
- Les décorations d'été sont installées et ont recueilli de nombreux messages positifs.
 - La fête de la Musique se prépare et se présente bien. La commission demande aux élus d'apporter leur aide. M. le Maire revient sur les échanges de mail envoyés par Mme GERVIER qui ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de défrayer les artistes pour le prêt du matériel de sono et d'éclairage, et qui regrette de ne pouvoir obtenir l'aide et le soutien du personnel communal. M. le Maire rappelle que la fête de la musique est gratuite, qu'elle a été instaurée pour permettre aux artistes de se faire connaître et qu'en aucun cas, la commune ne peut leur verser un quelconque cachet. Mmes GERVIER et GROSROYAT envisagent sérieusement de créer un comité des fêtes, ce qui permettrait une autonomie financière. M. LAFONT suggère, plutôt que de créer ce comité, que la commune alloue un budget culturel.

7°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses : Rien à signaler

8°) **Ecologie – Citoyenneté**

- **ECOLOGIE** : Cécile LECOMPTE informe que l'hôtel à insectes a été installé. Elle remercie, au nom de la commission, tous ceux qui ont contribué à cette installation, et plus particulièrement Michel BADRE pour sa confection.
- a) **CITOYENNETE** : Rien à signaler

9°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 24/05/2023 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.
- b) Compte-rendu des différentes commissions :
- Cadre de Vie – GVD

- Régie des Eaux Gessiennes
- Association Communes Forestières
- SIEA

10°) **Questions/informations diverses**

- Rappel de la Fête de la Musique le 17 juin

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 4 juillet 2023 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 20h30